



Conférence de presse du 17 décembre 2012

Négociations salariales 2013

## Automne salarial décevant

***La situation économique préoccupante et incertaine ainsi que la baisse des prix ont dominé les négociations salariales. Hormis quelques exceptions appréciables, les résultats restent peu satisfaisants. Les bas salaires, et une fois de plus les femmes mais également une grande partie de l'Artisanat et de l'Industrie, repartent les mains (presque) vides.***

---

Arno Kerst, vice-président de Syna

---

Cette année, Syna est entré dans les négociations salariales avec trois revendications principales bien motivées:

***L'augmentation des salaires minimaux conventionnels.*** En effet, près de 15% des personnes occupées à plein temps gagnent moins de 4'000 francs. Syna exigeait le relèvement de 100 francs au moins des salaires minimaux et moyens.

***L'égalité salariale, maintenant!*** L'inégalité salariale anticonstitutionnelle mais réelle entre femme et homme doit être résorbée. C'est pourquoi Syna a exigé des mesures salariales spéciales pour les femmes et la participation au Dialogue sur l'égalité des salaires dans toutes les négociations sur les salaires.

***2% d'augmentation du salaire réel.*** Cette année également, Syna a entamé les pourparlers avec des revendications nuancées en fonction des branches. Nous avons demandé un relèvement des salaires que les travailleuses et travailleurs ont bien mérité par leur engagement important et inlassable.

### **Une grande incertitude fait obstacle à des résultats satisfaisants**

Comme trop souvent au cours de ces dernières années, les négociations salariales se sont déroulées dans un contexte économique préoccupant et incertain. La crise de l'euro, la force du franc et l'évolution conjoncturelle bancaire chez d'importants partenaires commerciaux des entreprises suisses furent les arguments largement connus et avancés par les patrons. Sans vouloir embellir la situation, force est de constater que l'économie suisse s'avère extrêmement robuste et compétitive. Les chiffres les plus récents du Seco<sup>1</sup> le prouvent: l'économie continue de croître, la productivité augmente dans un grand nombre de branches et même l'industrie exportatrice affiche des indicateurs positifs.

---

<sup>1</sup> Estimation trimestrielle du PIB du 29.11.2012

En raison de la baisse des prix à la consommation, des accords salariaux élevés n'étaient pas envisageables cette année. Avec un renchérissement annuel évalué à -0.7% par l'Office fédéral de la statistique, le pouvoir d'achat réel des travailleuses et travailleurs sera néanmoins plus élevé. Cependant, seuls de rares accords salariaux nominaux sont satisfaisants.

Ci-après, Syna tire le bilan de l'automne salarial 2012/2013:

### **Les salaires les plus bas et minimaux n'augmentent que de façon hésitante**

Tout d'abord, les bonnes nouvelles: les salaires minimaux du secteur du Nettoyage augmenteront d'au moins 2.4% (Suisse allemande) resp. de 2% en moyenne (Suisse romande). Dans le Commerce de détail également (Coop et en partie Valora), une augmentation sensible de plus de 100 francs est à signaler. Pour les Boulangers, les Fabricants d'articles de voyage et de maroquinerie ainsi que les Tailleurs pour hommes, les salaires minimaux augmenteront de 1% au moins.

Par contre, l'évolution des salaires minimaux est particulièrement décevante dans l'Artisanat. A l'exception de la branche de la Carrosserie (+75 francs), du secteur principal de la Construction (+0.5%) et des Toitures et façades (+30 francs), la stagnation des salaires les plus bas sévit partout.

Dès lors, Syna doit constater avec regret que, pour la quatrième année consécutive<sup>2</sup>, les salaires minimaux et donc les rémunérations les plus basses obtiennent des augmentations inférieures à la moyenne (voire pas du tout!). Ces nouvelles ne sont pas bonnes pour les salaires les plus bas de ce pays. Ce sont précisément les personnes à faibles revenus qui souffrent le plus de la situation économique tendue (et de la pression sur les prix engendrée par la libre circulation des personnes?).

### **Les femmes sont les perdantes, une fois de plus**

Syna s'est engagé depuis des années avec vigueur pour l'amélioration de la situation salariale des femmes. La discrimination salariale effective de 10%<sup>3</sup> n'est pas acceptable. Le résultat de ces pourparlers est également décevant, pratiquement aucun employeur n'a proposé d'augmentations salariales spécifiques pour les femmes. Par des mesures salariales spéciales pour ses employées, Coop montre qu'il peut en être autrement.

Le Dialogue sur l'égalité des salaires, lancé par les partenaires sociaux pour supprimer les différences salariales, est utilisé par trop peu d'entreprises. C'est pourquoi Syna salue l'étude mandatée par le Conseiller fédéral Berset sur les «instruments de contrôle et de mise en application en matière de réalisation de l'égalité des salaires». En effet, le refus des employeurs de négocier les salaires révèle que l'engagement facultatif souvent préconisé pour l'égalité salariale est une manière de faire traîner les choses. Les femmes ne se laisseront

---

<sup>2</sup> Office fédéral de la statistique, accords salariaux conclus pour 2012 dans le cadre des conventions collectives de travail du 25.07.2012

Salaires minimaux 2007: 2.9%; 2008: 1.8%; 2009: 3,2%; **2010: 0.7%; 2011: 0.3%; et 2012: 1.4%**

<sup>3</sup> Étude du Bureau Bass en septembre 2010: «Analyse des salaires des femmes et des hommes sur la base de l'enquête sur la structure salariale 2008»

plus éconduire par de belles paroles et de vaines promesses. La prochaine étape sera donc la réalisation de l'égalité salariale par l'Etat.

### **Davantage de pouvoir d'achat uniquement grâce à un indice de renchérissement négatif**

Seule la baisse des prix de cette année revalorise les accords salariaux souvent décevants (pour les détails, voir le tableau annexé). Syna est obligé de constater avec préoccupation que, par ailleurs, un très grand nombre d'augmentations salariales sont distribuées sur une base individuelle. Au niveau interprofessionnel, il s'agit d'une évolution dangereuse car les critères de répartition ne sont pas toujours objectifs.

- **Secteur Tertiaire**

La lutte menée par des membres Syna à l'hôpital neuchâtelois La Providence montre que les conditions de travail convenues entre partenaires sociaux et les processus de fixation des salaires dans le secteur de la Santé sont en danger ou trop peu répandus, mais absolument nécessaires. Les accords salariaux dans les divers hôpitaux varient entre 0.9% et 1.4%. Les deux-tiers au moins, voire la totalité de l'augmentation salariale, sont répartis sur une base individuelle. Syna compte ici sur une utilisation équitable des systèmes de qualifications existants.

Chez Fenaco (agriculture), Syna craignait en revanche une distribution arbitraire de l'augmentation de la masse salariale de 0.8%. Ajouté au refus patronal de relever le salaire minimal, cela a conduit à l'échec des négociations salariales. Par contre, Syna a convenu avec Coop d'une augmentation de 1.1%. Nous sommes également parvenus à lier la part individuelle de 0.4% à des critères de répartition (femmes et ancienneté).

Les pourparlers de la CCT rompus dans la branche de la Coiffure, offrant un maigre salaire de base de 3'400 francs, démontrent l'urgence de relever les salaires minimaux.

- **Artisanat**

Dans la branche de l'Installation électrique, la masse salariale est relevée d'un bon 1.5%, la répartition intervient néanmoins sur une base individuelle. En 2013, des augmentations salariales générales ne seront octroyées que dans la branche du Marbre et granit (+30 francs) et dans le secteur principal de la Construction (+0.5%). Pour le reste, les branches du Second-œuvre déçoivent avec des recommandations salariales individuelles et non contraignantes (Carrosserie, suissetec, Union du métal) voire des gels salariaux (Manufacture d'orgues, Industrie du meuble, Menuiserie ou Industrie des tuileries). Les trois dernières branches octroient au moins des vacances supplémentaires (un jour) et désormais trois jours au titre de congé de paternité.

Cet automne salarial est décevant dans l'Artisanat car il ne reflète pas la bonne situation économique. La baisse des prix a bloqué de nombreuses négociations salariales. La Construction en bois disposant d'un modèle salarial conventionnel, près de 70% des personnes occupées dans la branche profitent d'un relèvement salarial malgré l'absence d'augmentations négociées.

- **Industrie**

Dans l'Industrie, seuls quelques accords sont conclus. A une exception près (Alcan Airex), ce sont essentiellement des augmentations individuelles pour les salaires effectifs qui ont surtout été octroyées. Avec +1.7%, Rockwell est en tête des accords salariaux dont les résultats diminuent ensuite très vite. Des versements uniques et des gels salariaux (par ex. Industrie textile) font à nouveau partie du paysage médiocre de l'Industrie. Depuis plusieurs années, l'évolution salariale continue à stagner, plus particulièrement dans l'industrie MEM. Une brève analyse de Syna, basée sur les chiffres de l'Office fédéral de la statistique, fournit un tableau alarmant pour les années 2008 à 2010: tandis que, dans la même période, l'indice salarial augmentait de 2.3%, le personnel de l'industrie MEM disposant d'une formation ne gagnait que 1.6% de plus. Les derniers accords salariaux ne laissent espérer aucune amélioration.

Cette évolution salariale insuffisante, qui ne reflète ni l'engagement ni la flexibilité des travailleuses et travailleurs, n'est pas satisfaisante. Par ailleurs, l'offensive patronale de revenir sur la question des heures hebdomadaires de travail et des suppléments salariaux, et pas seulement dans l'Industrie graphique, est une provocation que Syna rejette fermement!

Renseignements complémentaires:

Arno Kerst

Vice-président Syna

079 598 67 70, arno.kerst@syna.ch, 044 279 71 40

Annexe:

**Accords salariaux 2012/13**

**Secteur des services (Tertiaire)**

Commerce de détail Coop	Augmentation totale de 1.1% de la masse salariale, dont 0.6% sur base générale et 0.4% sur base individuelle (avec l'accent mis sur l'égalité salariale et l'ancienneté). 0,1 % d'augmentation des deux salaires minimaux les plus bas de Fr. 100.- à Fr. 3'800.- resp. Fr. 3'900.-.
Migros	Entre 0.5% et 1.0%. Les détails sont négociés avec les représentations du personnel dans les différentes coopératives et entreprises.
Valora	Le salaire minimal pour le personnel sans formation professionnelle et moins de 5 ans de service est augmenté à Fr. 3'700.-. Les augmentations de salaires à partir d'avril 2013 doivent encore être négociées.
Lidl	Les augmentations de salaires à partir de mars 2013 doivent encore être négociées.

Agriculture fenaco	Les négociations salariales ont échoué. Fenaco accorde unilatéralement une augmentation individuelle de 0.8%.
Hôpitaux cantonaux Hôpital cantonal Argovie  Hôpital de Thurgovie  Hôpital cantonal Zoug  Hôpital cantonal de Lucerne	Total 1.4% augmentation salariale 1% pour adaptation individuelle du salaire 0.4% pour des corrections structurelles  Total 1.2% augmentation salariale + prime de rendement 0.8% sur base individuelle 0.4% augmentation structurelle 0.1% prime au rendement en cas de bonne marche des affaires  Pas encore de résultat  1% augmentation individuelle Fr. 400.- primes Fr. 200.- bons pour restaurant
CCT Santé21 Neuchâtel = Hôpitaux publics et privés, EMS, soins à domicile et hôpitaux psychiatriques	La masse salariale sera relevée de 0.9% en moyenne.
Branche du Nettoyage Suisse allemande	Pendant la durée de la CCT (jusqu'en 2015), toutes les catégories de salaires minimaux sont relevées de 2.4% au moins par année.  Nettoyage d'entretien 2013 / 1 <sup>ère</sup> catégorie Fr. 17.60 à l'heure Nettoyage spécial 2011 / 1 <sup>ère</sup> catégorie Fr. 20.05 à l'heure  Nettoyage d'hôpitaux / Salaire minimal horaire de Fr. 18.35 pour le niveau I et Fr. 19.15 pour le niveau III  A partir de 2013, tout le personnel assujéti à la CCT obtient le 13 <sup>e</sup> salaire intégral. Soulignons la semaine de 42 heures ainsi que le congé-maternité de 16 semaines payées à raison de 80% du salaire. Campagne <a href="http://www.fair-clean.ch">www.fair-clean.ch</a> Action pour des salaires équitables et une revalorisation de la profession.
Branche du Nettoyage Suisse romande	Les salaires minimaux augmenteront (sous réserve de l'approbation du seco pour les entreprises non membres des associations patronales) en moyenne de 2%.
Branche de la Coiffure	Les négociations conventionnelles (CCT à partir du 2013) ont échoué. Prolongation de la CCT actuelle jusqu'en septembre 2013 - (sans modification). Salaire de base Fr. 3'400.-.
CCNT Gastro	Les discussions entre les partenaires sociaux se sont déroulées ces derniers mois dans un contexte de situation économique tendue, la branche étant particulièrement concernée par la force du franc, la crise de la dette dans l'espace Euro et les difficultés économiques générales.  Compte tenu de l'introduction du 13 <sup>e</sup> salaire intégral, les salaires minimaux de la CCNT ne seront pas relevés au 1 <sup>er</sup> janvier 2013 (salaire minimal Fr. 3'400.-). Dès lors, le renchérissement moyen cumulé et non adapté des années 2009 à 2012 incl. sera compensé pour 2014. La durée de la CCNT est prolongée de deux ans jusqu'à fin 2015.  À partir de 2013, discussions sur l'évolution de la CCNT Gastro.
CCT des Boulangers et pâtisseries	Dès 2013, salaire minimal relevé de 1%. Production Fr. 3'896 -, nouveau. En 2013, négociations conventionnelles pour conclure une CCT.

## Industrie

Industrie des matières plastiques Ineos, Sins	Aucune augmentation générale au 1 <sup>er</sup> janvier 2013. Versement unique de Fr. 720.-.
Alcan Airex, Sins	Augmentation de la masse salariale de 1%. Dont adaptation salariale générale au 1 <sup>er</sup> janvier 2013 de Fr. 30.- (=env. 0.5%), le solde sur base individuelle et cadeaux d'anniversaire et d'ancienneté.
Industrie MEM Rockwell, Aarau	+1.7% de la masse salariale. La répartition est faite uniquement sur base individuelle.
Industrie MEM Siemens	+1% de la masse salariale. La répartition est faite uniquement sur base individuelle.
Industrie horlogère et microtechnique de Suisse romande (Convention patronale)	Pas d'adaptation des salaires réels pour 2013, l'indice du mois d'août 2012 étant négatif (-0,4%). Pour les salaires minimaux, les négociations sont en cours dans chaque région.
Industrie horlogère de Suisse allemande (Verband deutschschweizerischer Uhrenfabrikanten)	Pas d'adaptation des salaires réels pour 2013, l'indice du mois d'août 2012 étant négatif (-0,4%). Pour les salaires minimaux, les négociations sont en cours dans chaque région.
Industrie graphique	Négociations de la CCT en cours.
Trisa	+0.5% sur base individuelle. Aucune augmentation générale. La participation aux bénéfices versée au personnel reste inchangée.
Fabricants suisses d'articles de voyage et de maroquinerie	Les salaires minimaux sont relevés de 1% au 1 <sup>er</sup> janvier 2013. Aucune adaptation des salaires effectifs.
Tailleurs pour hommes	Les salaires minimaux sont relevés de 1% au 1 <sup>er</sup> janvier 2013. Pour les salaires effectifs, les négociations interviennent individuellement dans les diverses entreprises.
Branche de la Couture suisse	Les salaires minimaux sont relevés de Fr. 30.- dans toutes les catégories au 1 <sup>er</sup> janvier 2013.
Industrie textile suisse	Les négociations ont échoué. Un gel salarial est recommandé du côté patronal.
Energie électrique Groupe E S.A.	1.0% (individuel) + 24.12.2012 congé (selon l'employeur, cela équivaut à 0.41% de la masse salariale). Le congé est une mesure unique pour 2013.
Hydro exploitation SA Sion	Les négociations sont encore en cours.

## Artisanat

Branche de la Carrosserie USIC	Salaires effectifs sur base individuelle. Salaires minimaux Fr. 75.- par mois et par catégorie.
Installation électrique USIE	La masse salariale (personnel assujetti à la CCT) est relevée de 1.5% pour des adaptations salariales individuelles. Les salaires minimaux restent inchangés au niveau de 2012.

Techniques du bâtiment, chauffage, climatisation, ventilation, sanitaire (suissetec)	Les parties n'ont pas conclu d'accord concernant les salaires effectifs. Adaptations individuelles de 1% possibles (pour le personnel assujéti à la CCT). Les salaires minimaux restent inchangés au niveau de 2012.
Union du métal USM	Les parties n'ont pas conclu d'accord concernant les salaires effectifs. Adaptations individuelles possibles. Les salaires minimaux restent inchangés au niveau de 2012.
Marbre et granit	Augmentation générale des salaires de Fr. 30.- par mois resp. de Fr. 0.17 à l'heure. Les salaires minimaux restent inchangés au niveau de 2012.
Produits en béton	Les négociations ne sont pas encore terminées.
Branche de la plâtrerie et de la peinture	Les négociations ont lieu au mois d'avril (compensation automatique du renchérissement).
Secteur principal de la construction	Augmentation des salaires réels de 0.5%. Les salaires de base (ce sont en réalité les salaires minimaux) sont également augmentés de 0.5%.
Toitures et façades	Au 1 <sup>er</sup> avril 2013, les salariés-es assujéti ont un droit collectif à une prime unique de Fr. 812.50 (correspondant à 13 x Fr. 62.50 ou 1.25%). Chaque travailleur-euse a droit à Fr. 487.50 au moins (correspondant à 13 x Fr. 37.50 ou 0.75%). Le solde (0.5%) doit être réparti entre les salariés-es sur une base individuelle. Par ailleurs, une adaptation des salaires minimaux de Fr. 30.- par mois est octroyée.
Construction en bois	En raison de la baisse des prix, aucune augmentation salariale conventionnelle n'intervient. Compte tenu des relèvements progressifs pendant les dix premières années d'expérience, les salaires augmentent de 1.8% en moyenne. Près de 70% des salariés-es profitent de ce relèvement progressif. Dans le domaine commercial, le relèvement des salaires minimaux varie de Fr. 90.- à Fr. 100.-. Par ailleurs, l'indemnité pour le repas de midi a été portée de Fr. 16.- à Fr. 18.-.
Industrie du meuble	Aucune adaptation salariale en 2013. La CCT prévoit néanmoins un jour de vacances supplémentaire et, nouveauté, trois jours pour la naissance de ses propres enfants.
Manufactures d'orgues	Aucune adaptation salariale.
Menuiserie D-CH et Tessin	Aucune adaptation salariale en 2013. La CCT prévoit néanmoins un jour de vacances supplémentaire et, nouveauté, trois jours pour la naissance de ses propres enfants.
Second-œuvre de Suisse romande	Négociations en cours.
Industrie des tuileries	Aucune adaptation salariale en 2013. La CCT prévoit néanmoins 4 ½ semaines de vacances dès la 1 <sup>ère</sup> année de service et, nouveauté, trois jours pour la naissance de ses propres enfants.